

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
M. Testé

ARTICLE 3

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 13, après le mot :

« pour »,

insérer les mots :

« toutes et ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.